



APPEL À PROJETS 2021-2025

PARCOURS D'INSERTION SANS OBSTACLE

Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2021-2025

Version du 1^{er} février 2021

Le Conseil départemental du Cantal a adopté le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2021-2025 et a délégué la mise en œuvre d'un appel à projets permanent pour l'engagement 3 « Parcours d'insertion sans obstacle » du PDIE au Président du Conseil départemental. Il s'inscrit dans la volonté manifestée par le Conseil départemental du Cantal de mobiliser davantage de moyens pour l'accès ou le retour dans l'emploi durable des personnes en situation de précarité en concourant au renforcement quantitatif, qualitatif et financier des opérateurs et des opérations.

Le présent document expose les modalités de mise en œuvre complémentaire au Document de Mise en Œuvre du PDIE auquel il convient de se référer. La demande d'aide est obligatoirement à déposer, par courrier ou par courriel, à l'attention du Président du Conseil départemental – Service Emploi Insertion - Conseil départemental du Cantal - Hôtel de Département - 28, avenue Gambetta - 15 015 AURILLAC Cedex.

APPEL À PROJETS - POUR UN PARCOURS D'INSERTION SANS OBSTACLE

Référence au PDIE – ENGAGEMENT 3

- Fiche Action 5 : Développer et accompagner la mobilité
- Fiche action 6 : Créer les conditions favorisant l'accès à la santé
- Fiche action 7 : Inciter des actions citoyennes ou de remobilisation.
- Fiche action 8 : Favoriser l'appropriation du logement

Constats

Les personnes à la recherche d'un emploi peuvent se heurter à des freins de nature très diverse au cours de leur parcours d'insertion socio-professionnelle : problématiques de mobilité, difficulté à trouver un mode de garde pour les enfants, problèmes d'accès aux soins, exclusion numérique, mais aussi perte d'estime de soi, sont autant d'obstacles que peuvent rencontrer certains publics inscrits dans un parcours d'insertion, avec plus ou moins de prégnance selon les personnes et selon les territoires.

Des services existent aujourd'hui dans le Cantal, mais ne permettent pas toujours de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Les besoins en termes de lien social et de remobilisation trouvent aujourd'hui peu de réponses dans le Cantal, alors qu'une partie des publics souffre d'isolement social et d'une perte de confiance en soi ne leur permettant pas de s'impliquer dans un parcours d'insertion professionnelle. Si plusieurs initiatives ont pu être portées au niveau local, elles demandent aujourd'hui à être consolidées afin de permettre à des publics très éloignés du marché du travail de se réengager progressivement dans un parcours d'insertion.

Enfin, la question de la réhabilitation des logements est une préoccupation des bénéficiaires laissée sans réponse à ce jour.

Objectifs stratégiques

Construire une offre d'insertion permettant de lever les freins à l'accès à l'emploi et à la formation, notamment en matière de mobilité, de santé, d'accès aux modes de garde ;

Mettre en place des actions d'inclusion sociale permettant de remobiliser des publics très éloignés de l'emploi ;

Réduire la fracture numérique ;

Apporter des solutions d'accompagnement pour améliorer les conditions de logement.

Objectifs opérationnels

Permettre à des personnes en situation de précarité de mener leurs démarches d'insertion et d'accéder au monde de l'emploi en levant les freins liés à la mobilité :

- Diversifier les solutions aux problèmes de déplacement.
- Développer les réponses en matière de mobilité, en lien avec la plateforme mobilité.
- Réunir et fédérer toutes les initiatives et innovations liées à la mobilité.

... en levant les freins à l'insertion liés à la santé.

- Créer les conditions favorisant l'accès à la santé des personnes en situation de précarité.
- Soutenir la prise en charge et la mise en place de parcours de soins, du diagnostic à l'accompagnement de manière coordonnée entre acteurs.

... en levant les freins au logement

- Contribuer à l'insertion par l'appropriation du logement au travers de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA)
- Permettre au public d'effectuer lui-même les travaux de rénovation de son logement

- Mettre en place un accompagnement garantissant que le chantier respecte les règles de sécurité et les normes de construction
- Favoriser l'acquisition de compétences et créer une ouverture professionnelle sur les métiers du second œuvre dans le secteur du bâtiment.

... et en soutenant les autres freins socioprofessionnels :

- Valoriser les compétences et permettre de reprendre confiance.
- Réinscrire des publics dans un processus de réinsertion sociale et professionnelle.
- Favoriser les engagements citoyens.
- Développer un réseau local de parrainage pour les plus jeunes

Types d'opérations prévues

Opération de levée des freins socioprofessionnels dans le cadre du parcours d'insertion par la mise en place d'une étape de parcours (mobilité, santé, remobilisation, logement, accès aux droits) pouvant intégrer le repérage, le diagnostic, l'orientation, l'accompagnement individuel et/collectif, les actions de formation...

Ex. Équipe mobile de précarité, Action de repérage des publics, Atelier pour l'inclusion numérique, etc.

Types de bénéficiaires visés

Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion

Principaux groupes cibles visés par ces actions

Toutes les personnes en situation, ou menacées de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable, en particulier les personnes bénéficiaires de minima sociaux.

Éligibilité temporelle

La période de réalisation des opérations doit être incluse entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2025.

Les dépenses liées à la réalisation des opérations seront retenues si elles ont été effectivement payées au plus tard trois mois après la fin de la période de réalisation de l'opération sous réserve qu'un dossier de demande complet ait été reçu avant la date butoir de dépôt des dossiers de réalisation.

Modalité d'intervention

L'appel à projets ne prévoit ni montant de subvention planchers, ni montant de subvention plafonds, ni coût total opération planchers ou plafonds. Pour autant, le Conseil départemental déterminera annuellement une enveloppe pour chaque orientation qui conditionnera l'accès au soutien sous des crédits disponibles.

Le taux maximum d'aide du Département peut aller jusqu'à 100% de l'opération. Pour autant, les opérations bénéficiant d'un concours de l'Union européenne (FSE+), de l'État et/ou des collectivités territoriales seront privilégiées.

À la suite de la décision de la Commission permanente et après signature de la convention attributive de l'aide départementale, le Département pourra procéder au versement d'une avance équivalent à maximum 60% de la subvention octroyée. Aucun acompte ne sera versé lors de la réalisation de l'opération. Le solde de la subvention sera versée à la suite du contrôle de service fait établi par le Service Emploi Insertion sur la base du bilan d'exécution de l'opération déposé complet par le porteur de projet.

CONTACTS

Pour toutes informations complémentaires sur cet appel à projet,
merci de bien vouloir contacter le Service Emploi Insertion :

par courriel à : dasei.sei@cantal.fr

par téléphone :

Francis BERCHE : 04.71.46.20.32

Morgane ALBEAUX : 04.71.60.52.22

Laurence GRANGER : 04.71.68.37.38

ou par courrier à : Service Emploi Insertion - Conseil départemental du Cantal
Hôtel de Département, 28, avenue Gambetta
15 015 AURILLAC Cedex